

PROCES-VERBAL de la séance du 5 décembre 2011

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Bolay. Il salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification, ce qui n'est pas le cas.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 45 membres sont présents sur 74 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ().

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Monsieur Jérôme Livet désire une modification à la page 7 dans la discussion « Motion sur la sécurité du complexe scolaire de Lully ». Le texte à modifier : *Monsieur Jérôme Livet propose que l'on agisse sur le volume des véhicules.* Monsieur Livet demande une précision et propose ce texte en remplacement :

Monsieur Jérôme Livet relève que selon les éléments qui viennent d'être exposés, il semble difficile d'agir sur la vitesse des véhicules et propose d'agir sur le volume de véhicules en mettant le quartier de Chantemerle en bordiers autorisés. Ceci afin d'éviter que le trafic de transit, notamment, celui qui descend de Lussy et qui passe par la rue du Collège en direction du bas du village - de St-Prex.

Ensuite, le procès-verbal de la séance modifié du 2 novembre 2011 est accepté à l'unanimité.

Assermentation :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Olivier VIRNOT
Madame	Annia HASELBACH

Monsieur Vincent Bolay leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que les Conseillers ont reçu une lettre d'invitation du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) à une conférence au Théâtre de Beausobre, le 21 février 2012. C'est pour y exposer les futures réalisations de l'agglomération. Cette lettre sera distribuée à l'issue de la séance.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, notre syndic, annonce que les travaux pour l'arrêt de bus, les routes et les décrochements verticaux ont été réalisés à temps. En plus, on a pu ajouter un cheminement, côté nouvel arrêt de bus, jusqu'au trottoir déjà existant. Cela permet les utilisateurs du quartier de Sécheron d'éviter de traverser la route.

Concernant la *Pétition de mise sous silence du clocher durant la nuit*, la Municipalité propose de débattre ce sujet au Conseil après avoir formé une commission pour l'étude de cette demande.

Madame Holzer informe l'assemblée que les travaux de la STEP (station d'épuration) avancent et que la mise en fonction est prévue pour le 21 décembre 2011, date à laquelle les ouvriers partent pour les vacances de fin d'année. La Municipalité proposera une visite sur le site au printemps prochain.

Préavis municipal No 10/2011 : Détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) pour la législature 2011-2016.

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Stephan Bachmann. Après la lecture du rapport, Monsieur Bachmann ajoute un commentaire oral de la part de la Commission des Finances :

Au vu des réserves formulées sous le point 5 du rapport, la commission des finances a, dans un premier temps, songé à préavis négativement sur le plafond d'endettement proposé. Après une prise de renseignements complémentaires auprès de Monsieur Daniel Rochat, quelques réflexions et une concertation, nous sommes conscients que les projets d'investissements devront faire l'objet d'un préavis qui sera à nouveau présenté à la commission des finances et à cette assemblée. Désirant laisser la marge de manœuvre nécessaire à la Municipalité pour cette législature et afin d'éviter de courir le risque de devoir demander un relèvement de ce plafond qui imposerait de représenter un projet qui devra obtenir l'aval du Canton, nous vous avons finalement proposé d'accepter le préavis tel que présenté. Nous invitons toutefois la Municipalité à faire une réflexion stratégique sur la tolérance du niveau d'endettement à long terme, à aligner la capacité financière de notre commune. Une telle réflexion aiderait de prioriser mieux encore les projets selon nos moyens financiers.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-Pierre Weber porte l'attention sur la dette par habitant. Il voudrait connaître les possibilités de réduction de cette dette.

Madame Marlise Holzer répond que la Commune de Lully possède encore du terrain constructible qu'elle pourrait vendre. Il y a donc une marge de manœuvre.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 10/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 10/2011,
- Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011-2016 :

- Plafond d'endettement brut : Fr. 8'400'000.00 (huit million et quatre cent mille francs) ;
- Plafond de risques pour cautionnements (et autres formes de garanties) : Fr. 300'000.00 (trois cent mille francs).

Accepté à une large majorité, 7 abstentions.

Préavis municipal No 11/2011 : Fixation des traitements et indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, du Président et du secrétaire du Conseil général, des membres dudit Conseil et de ses commissions pour la législature 2011-2016

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionnée que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Personne ne veut prendre la parole et Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 11/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 11/2011,
- Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'octroyer au Conseil général et à la Municipalité les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2011-2016.

Adopté à la quasi-unanimité, 2 abstentions.

Préavis municipal No 12/2011 : Demande de crédit complémentaire de Fr. 300'000.- à répartir entre les communes de Lully et Lussy-sur-Morges relatif aux travaux d'agrandissement et réhabilitation de notre station d'épuration.

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il précise que la Municipalité a averti le Conseil d'une demande d'extension de crédit dès qu'elle savait que cela était nécessaire.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Vincent Chabloz. La commission inclut dans son rapport « Tenant compte du fait que la vue d'une station d'épuration tend à nous en induire les odeurs, la commission demande qu'une haie de charmille soit plantée le long de la clôture, côté nord nord-est. »

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur le Président demande à Municipalité de s'exprimer sur la clôture proposée.

Monsieur Petit répond que ce sera fait.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-François Rubin voudrait une assurance que les travaux soient finis avant les vacances des ouvriers pour que rien n'aille dans la rivière.

Madame Brigitte Mous-Vuurmans demande de quelle manière sont divisés les Fr. 300'000.00 entre les communes de Lully et de Lussy-sur-Morges.

Monsieur Petit répond que la division se fait par nombre d'habitants de chaque commune.

Madame Geneviève Berclaz voudrait savoir pourquoi Lully demande la totalité de la somme pour les deux communes.

Monsieur Petit répond que Lully est la commune boursière qui fait l'emprunt. Lully demandera par la suite à Lussy-sur-Morges le remboursement de leur part.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 12/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 12/2011,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr 300'000.00 pour les travaux d'agrandissement et réhabilitation de la station d'épuration de Lully et Lussy-sur-Morges à répartir selon le nombre des habitants des deux communes au 31 décembre 2008. ;
- De financer cet investissement par un emprunt bancaire.

Adopté à la quasi-unanimité, 1 abstention

Préavis municipal No 13/2011 : Adoption d'une hausse de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU et/ou EC et de la taxe annuelle d'épuration selon l'annexe du règlement communal sur l'évacuation et épuration des eaux.

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Personne ne veut prendre la parole et Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 13/2011 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 13/2011,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter la modification dès le 01.01.2012 des taux de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU et/ou EC et de la taxe annuelle d'épuration conformément au présent préavis;

Adopté à la quasi-unanimité, 3 abstentions.

Budget 2012

Madame Marlise Holzer présente le budget susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-François Rubin demande des précisions sur « *Travaux/ routes, aménagement/ réfection ch. du Galetas* » mentionné dans les Charges à la page 2.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'il sera refait complètement comme un chemin neuf. Néanmoins, on ne prévoit pas de mettre un éclairage au chemin du Galetas.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget 2011.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 5 décembre 2011,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter le projet de budget pour l'année 2012 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire, 1 abstention.

Divers & Propositions Individuelles

Madame Lise Cretegy remarque que la salle communale de Lully est mal sonorisée et que les sons résonnent d'autant plus depuis qu'il n'y a plus de rideaux aux fenêtres. Même des personnes n'ayant pas de problèmes d'ouïe ont des difficultés à se comprendre. Elle demande si la Municipalité a des projets pour améliorer la sonorisation de notre salle communale.

Monsieur Alain Strauss répond qu'il y a un plan dans le budget pour le réaménagement de la grande salle.

Madame Lise Cretegy demande s'il y a aussi un plan de réaménagement pour les WC publics.

Monsieur Alain Strauss répond que ce sera possible.

Monsieur Cédric Jacot-Guillarmod demande si les travaux pour une place de jeu à la Place de l'Orangerie auraient déjà commencé.

Monsieur Oswald Krieg répond qu'on nettoie la place en préparation pour l'hiver.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande si l'on va prolonger le chemin de Pontet avec la vente de la parcelle Chevalier et est-ce que ce sera à la charge de la Commune ou du propriétaire ?

Monsieur Alain Strauss répond qu'il est écrit dans la convention que la prolongation est prévue et que ce sera à la charge de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h15. Monsieur Vincent Bolay clôt la séance avec des remerciements. Monsieur le Président remercie d'abord la Municipalité pour les divers travaux accomplis au cours de l'année et l'excellente collaboration avec le Bureau.

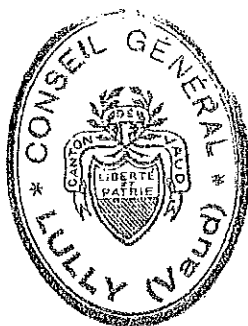
Il remercie également les diverses commissions (de finance, de gestion et ad hoc) pour leur manière sérieuse et très professionnelle à traiter les préavis.

Monsieur le Président invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent BOLAY



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 11 mars 2012

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Mireille SCHMID